



INC recouvrement du 22 novembre 2017 :

La CFTC reste sur sa faim

En amont de la réunion, la CFTC a demandé la planification d'une instance nationale de concertation sur les orientations de la nouvelle COG recouvrement 2018/2021 et sur les moyens qui seront alloués.

→Transformation RSI

La CFTC demande que soit communiqué aux organisations syndicales une cartographie des effectifs actuels du RSI par région, par métier et par niveau .L'Acoss peut- elle nous garantir que le GVT des organismes accueillants ne sera pas impacté et que le budget RSI sera maintenu dans son intégralité sur les prochaines années ? La CFTC insiste sur la mise en place d'une instance nationale pour le transfert des salariés RSI. Des travaux sont en cours, il serait intéressant d'en connaître les thèmes, les objectifs.

La CFTC se joint à la demande de mise en place d'une instance spécifique associant les directeurs des 3 caisses nationales concernées par ce projet (maladie, retraite et recouvrement) les représentants syndicaux du régime général et du RSI.

Réponse ACOSS

Le représentant de l'Acoss entend les inquiétudes et les craintes exprimées. Cette intégration se fera en plusieurs étapes :

Au 1er janvier 2018 : les Urssaf seront juridiquement responsables du recouvrement en propre de l'ensemble des cotisations et contributions sociales des artisans et commerçants

Sur 2018/2019 : Le pilotage de l'activité sera réalisé par le DNTRI et en région sera confié aux DRRTI. De nouveaux DRRTI pourront être nommés en fonction du maillage territorial qui sera retenu.

Les produits V2 et bureautiques évolueront en conséquence.

Les agents du RSI continueront de bénéficier de leur convention collective, maintien de budget distinct, pas d'incidence sur le GVT du Régime général.

Au 1er janvier 2020 : intégration du personnel RSI et transfert des contrats de travail

Sur le schéma d'organisation : 14 ateliers ont été mis en place, point de rencontres régulier, les négociations Ucanss débiteront courant mars 2018 afin d'établir une organisation cible.

Effectifs : L'Acoss n'est pas en mesure de nous communiquer la répartition des effectifs, une analyse est actuellement en cours pour mesurer les charges de travail, les ressources à affecter et ce pour chaque branche. Il faut construire un dispositif cohérent sur les modalités de fonctionnement sans pour autant tout déséquilibrer. Le Directeur délégué de l'Acoss n'est pas très inquiet, il sait que le

recouvrement pourra prendre appui sur l'organisation mise en place notamment le pilotage unique des travailleurs indépendants.

Une communication sera faite auprès des cotisants, et une lettre Acooss sera diffusée à l'ensemble des salariés du recouvrement.

La CFTC souhaiterait partager l'optimisme de l'Acooss, mais beaucoup de questions sont sans réponse aujourd'hui, nous souhaitons pouvoir disposer rapidement des éléments nous permettant une analyse plus complète de la situation (effectif, répartition fonctionnelle et géographique). Comment seront traités les 600 salariés des fonctions supports ? La CFTC demande que soit communiqué aux organisations syndicales le point d'étape des 14 ateliers.

→DSI

Sur une demande de la CFTC, sur le choix de date de transfert des collaborateurs Cecom au 1^{er} décembre, la réponse de l'Acooss est sans appel : cette opération ne fait pas partie du projet DSI. Pas de discussion possible.

Accompagnement des salariés : 95 souhaits de mobilité, 6 mobilités fonctionnelles et 5 mobilités géographiques ont été acceptés, les autres collaborateurs sont en attente de réponses qui leur seront communiqués d'ici la fin de semaine. L'organisation détaillée sera stabilisée mi-décembre

Actions : Plan de formation 2018 finalisé, 1200 actions recensées, référentiel emploi : points d'information sur Décembre avec les IRP, dispositions applicables au 1^{er} janvier 2018 : une communication sera faite à l'ensemble des salariés concernés

Application des différents accords : un recensement des options retenues par les salariés sera lancé dans les prochaines semaines.

Organisation d'un secrétariat général DNSI qui assurera les fonctions RH, logistique et marchés, communication, secrétariat de Direction. Un pilote de fonction sera nommé sur chaque activité

Mise en place d'un support national d'assistance aux Urssaf

La CFTC souhaite avoir des précisions sur la mise en place de ce support national, quelles seront les missions ?

Il s'agit d'un 1^{ER} niveau de réponse afin de pouvoir rationaliser les demandes, possibilité à terme d'une évolution sur une réponse 2eme niveau. Ce projet est en Cours de finalisation.

→Renouvellement du marché national de véhicules

L'ACOSS nous présente son projet : il faut répondre au renouvellement du marché national tout en intégrant les contraintes budgétaires, les besoins des organismes et les enjeux de responsabilité environnementale

Un premier constat a été fait : cela concerne 1900 véhicules utilisés à 60% par les inspecteurs, 13% les ADD et 27% pour les autres utilisateurs. Le coût est évalué à 9 millions par an. L'évaluation du roulage moyen est estimé à 20.000 KM /an

Mode de gestion non satisfaisant : lourdeur du pilotage, lisibilité difficile des coûts, disparité sur les utilisations.

Le choix porterait sur une politique d'achat de véhicule sur une période de 3 ans. L'Acooss réaffirme sa volonté de réduction des coûts qui passe par une rationalisation des déplacements, une

standardisation des équipements : plus de choix de gamme par l'utilisateur mais à la main des Directions et de l'Acoss.

La CFTC s'étonne de cette nouvelle politique qui au final sera peut-être plus coûteuse. Les salariés devront quant à eux en subir les conséquences sur leur condition de travail.

→Autres questions CFTC

Taux GVT national, et le taux de réalisation budgétaire sur 2016

Les chiffres nous seront communiqués par écrit prochainement

DSN

La CFTC vous alerte sur les difficultés inhérentes à la DSN à savoir : anomalies, transport, périodicité) une dérogation sera-t-elle possible pour la fourniture d'un TR ou non sur 2017 ? Par ailleurs, les CDD affectés à cette thématique seront-ils reconduits sur 2018 ?

Le volume d'anomalie se situe aux alentours des 5% ce qui est pour l'Acoss rassurant

Sur la problématique transport, celle-ci n'est pas dû à la mise en place de la DSN, le sujet est en cours de résolution

Pas de dérogation possible pour la fourniture d'un TR

Sur les CDD, attente de l'enveloppe qui sera dévolue à la suite de la négociation des moyens COG 2018/2021 mais l'Acoss souhaite pouvoir encore affecter de la ressource sur cette thématique.

Problématique V2

L'Acoss est-elle en capacité de mesurer l'impact des dysfonctionnements récurrents de la V2 sur la production ? (impact en ETP et impact sur les cotisants)

L'Acoss a lancé une réflexion sur les conditions de production, les tests mis en place et la diffusion des différents lots. S'il ne faut pas minimiser l'incident, celui-ci a eu peu d'impact sur les cotisants. La situation a été rétablie rapidement.

La CFTC entend mais ne partage pas l'analyse. Ces diverses pannes sont pénalisantes et perturbent l'environnement, nous rejoignons la remarque de notre collègue FO sur la perte de connaissance du métier due, notamment aux externalisations décidées par l'Acoss sur divers développements.

Parcours contrôleurs 5A/5B

Bilan sur l'attribution de parcours professionnels 5A/5B pour 2017 ? Cette mesure sera-t-elle reconduite sur 2018 ?

Sur 13 Urssaf : 25 parcours ont été attribués.

La CFTC constate encore de la frilosité et déplore le manque d'équité entre organisme, ces parcours devraient être intégrés dans une enveloppe nationale